

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 07 Novembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 20 délégués (19 titulaires – 1 suppléant)	Voix Pour : 20
Dont membres votants à voix délibérative : 20 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 25 Octobre 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Bonneau, Mr Fosset, Mme Fargette, Mr Stanislawski
Mr Morellon, Mr Dazard, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Mathis,
Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mr Girardin, Mme Triconnet, Mr Trabuc, Mr Coppeaux, Mr Bereaux.

Suppléants : Mr Marquigny.

Membres absents excusés : Mme Tétard, Mr Krabal, Mr P. Simon, Mme Philippon, Mr Gebka, Mr Saroul,
Mr Godeau, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Freudenreich, Mr Lantoine,
Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Jacquet,
Mme Simon, Mr Pillière, Mr Marinel, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Picavet, Mr Martinet, Mr Bouvry,
Mr Paudière.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.

Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Marquigny.

Objet : Principe d'amortissement des bureaux administratifs

N°20171107

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

Vu l'article R 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur les durées d'amortissement pratiquées par la Collectivité en fonction du type de bien,

Vu la nécessité de fixer le principe d'amortissement applicable pour les bureaux administratifs de l'Usesa,

Après avoir entendu l'avis du bureau sur les propositions étudiées en réunion du 17 octobre 2017,

.../...

DECIDENT, après en avoir délibéré :

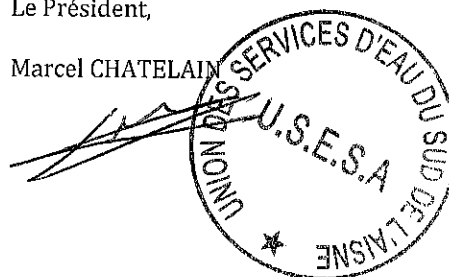
- DE FIXER l'amortissement du bien comme suit :
 - Bien : Construction des bureaux administratifs de l'Usesa
4 bis Ave Gustave Eiffel à Château-Thierry
 - Principe : Amortissement linéaire
 - Durée : 25 ans
 - Début d'amortissement : 2018

Le Comité Syndical charge le Président de l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20171107-20171107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2017